

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 septembre 2012

CP 12/09-04

L'an deux mil douze, le 17 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**REFORME ET ALIENATION DE VEHICULES
ET DE MATERIEL DE CHANTIER**

La Direction de la Voirie et de l'Aménagement propose plusieurs véhicules et engins qui ne sont plus en mesure d'être affectés à son activité administrative, et ce, en raison de leur ancienneté ou de leur état de vétusté.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire puis de décider de leur aliénation .

I – Matériels et véhicules destinés à la démolition :

Le tableau ci-après présente les véhicules et matériels hors d'usage, classés « épave » ou non conformes aux normes permettant leur vente. Aussi, je vous propose de les céder à une entreprise de récupération aux conditions économiques du secteur intéressé. De plus, cet établissement s'engagera à démanteler et à détruire ces véhicules et/ou engins qui ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de revente totale ou partielle.

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>N° code ou immatriculation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Observations</i>
Cylindre vibrant double	Nègrepelisse	980 A 17116 CV 317030D	n.c	Vétuste
Remorque DELMICO	Nègrepelisse	BB-960-LE	1985	Vétuste

Fourgon Renault	Centre Technique Départemental	AX-134-ZS	1985	Vétuste
Camion Renault	Nègrepelisse	AS-944-BK	1986	Vétuste
Camion Renault JK 75 > 3T5	Caussade	BD-168-RG	1983	Vétuste
Fourgon boxer Peugeot	Centre Technique Départemental	2754 JV 82	1999	Vétuste
Renault Twingo	Centre Technique Départemental	AX-073-ZS	2000	Vétuste
Tracteur Massey Fergusson	Base de Loisirs de Saint Nicolas	930 FX 82	1964	Vétuste

II – Matériel destiné à être vendu :

Le matériel suivant n'est pas classé « épave » et peut présenter un intérêt pour un acquéreur. Je vous invite à le proposer à la vente auprès des Communes du Tarn et Garonne ou de leurs Associations Locales contactées à travers elles, conformément aux normes conventionnelles d'attribution au plus offrant.

A l'issue de cette démarche, le matériel qui n'aura pas trouvé un acquéreur, pourra être proposé à la vente auprès des agents du Conseil général selon la procédure d'attribution au plus offrant. A défaut, il sera détruit dans les mêmes conditions que les véhicules et engins destinés à la démolition précédemment évoqués.

Il s'agit de :

Type de matériel	Provenance	N° code ou immatriculation	Année d'acquisition	Observations	Mise à prix en €
Peugeot 106 218 000 kms	Direction de la voirie et de l'Aménagement	2760 JV 82	1999	Bon état	1 200,00 €
Fourgon Citroen 307 036 kms	Centre Technique Départemental	AX-103-ZS	1986	Etat médiocre	300,00 €
Camion Renault 53 000 kms	Centre Technique Départemental	AR-229-EY	1998	Camion applicateur de peinture	10 000,00 €
Express Renault 224 568 kms	Valence d'Agen	583 JV 82	1999	Etat moyen	1 000,00 €
Express Renault 262 800 kms	Verdun s/ Garonne	4723 JV 82	1999	Etat moyen	800,00 €

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide de la mise au rebut et de la destruction des matériels et véhicules ne pouvant pas être proposés à la vente (annexe I) ;
- Décide de proposer aux Communes du Tarn et Garonne la vente des véhicules aptes à être cédés ou à défaut, aux agents du Conseil Général (annexe II) ;
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à chercher une entreprise de récupération et à négocier avec elle l'enlèvement dans le but de destruction des véhicules et matériels destinés à la destruction ou non vendus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE I

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>N° code ou immatriculation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Observations</i>
Cylindre vibrant double	Nègrepelisse	980 A 17116 CV 317030D	n.c	Vétuste
Remorque DELMICO	Nègrepelisse	BB-960-LE	1985	Vétuste
Fourgon Renault	Centre Technique Départemental	AX-134-ZS	1985	Vétuste
Camion Renault	Nègrepelisse	AS-944-BK	1986	Vétuste
Camion Renault JK 75 > 3T5	Caussade	BD-168-RG	1983	Vétuste
Fourgon boxer Peugeot	Centre Technique Départemental	2754 JV 82	1999	Vétuste
Renault Twingo	Centre Technique Départemental	AX-073-ZS	2000	Vétuste
Tracteur Massey Fergusson	Base de Loisirs de Saint Nicolas	930 FX 82	1964	Vétuste

Le Président,

ANNEXE II

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>N° code ou immatriculation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Observations</i>	<i>Mise à prix en €</i>
Peugeot 106 218 000 kms	Direction de la voirie et de l'Aménagement	2760 JV 82	1999	Bon état	1 200,00 €
Fourgon Citroen 307 036 kms	Centre Technique Départemental	AX-103-ZS	1986	Etat médiocre	300,00 €
Camion Renault 53 000 kms	Centre Technique Départemental	AR-229-EY	1998	Camion applicateur de peinture	10 000,00 €
Express Renault 224 568 kms	Valence d'Agen	583 JV 82	1999	Etat moyen	1 000,00 €
Express Renault 262 800 kms	Verdun s/ Garonne	4723 JV 82	1999	Etat moyen	800,00 €

Le Président,